

## Droit Pénal et autres

Par **maxou78**, le **03/02/2018** à **16:27**

Bonjour à tous,

Ici, j'aimerais faire appel à des avocats professionnels, alors voilà, j'hésite entre deux "filiales" le droit pénal ou bien le droit commercial ou encore le droit aux enfants ou aux familles, le droit pénal et le droit des familles m'intéressent énormément, le droit commercial et le droit aux enfants également mais moins que les deux "filiales" que j'ai citées en premier et je me demandais si c'était possible de mixer les deux

Bonne fin d'après-midi ainsi qu'un bon dimanche à tous les juristudiant :)

Bien à vous,

Maxime Reigné

Par **Xdrv**, le **03/02/2018** à **16:36**

Bonjour Maxime,

C'est peut être moi mais je n'ai rien compris aux "deux" filiales que tu as énoncé. Pour moi tu en as cité 4 que sont le droit pénal, droit commercial, droit des enfants, droit de la famille.

Je ne suis pas avocat professionnel mais seulement en master, pour autant je peux te faire part de mon expérience.

Au cours des mes stages j'ai appris, et les avocats sont unanimes à ce sujet, qu'à moins d'être le meilleur dans ta discipline tu es obligé d'être plus ou moins généralisé.

Il y a de plus en plus de concurrence au sein des barreaux, ainsi il est rare qu'un avocat ne vive qu'en faisant du pénal, du droit du travail, etc. Ils sont spécialisés là dedans mais font d'autre contentieux.

Généralement les pénalistes font du droit de la famille en même temps. Aussi il existe le droit pénal des affaires qui peut être une très bonne transition entre droit des affaires et droit pénal.

Après vous pouvez vous spécialiser par exemple en droit pénal des mineurs, etc mais je ne pense pas que ce soit judicieux car ça diminue énormément votre champ de compétence

Par **maxou78**, le **03/02/2018** à **16:59**

Pour les deux "filieres", je parlais de specialites, je ne trouvais pas le mot tout a l'heure, merci beaucoup pour votre reponse elle m'a beaucoup apporte!

Bon week-end a vous,

Bien a vous

Maxime Reigne